

## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 04 octobre 2021 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Carmen Lepage, Michel Chouinard, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2021-10-01

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Procès-verbal du 13 septembre 2021
- 3) Liste des chèques émis en septembre
- 4) Adoption du budget 2022 RIRD
- 5) Changement de nom RIDR (CER)
- 6) Avis de motion taxation 2022
- 7) Adoption du règlement numéro 2021-12 relatifs aux divers permis et certificats
- 8) Adoption des États comparatifs au 30 septembre 2021
- 9) Séance ordinaire du conseil municipal de novembre 2021
- 10) Schéma de couverture de risque d'incendie
- 11) Suivi des dossiers
- 12) Information et correspondance
- 13) Varia
- 14) Levée de la séance

Adoptée

2021-10-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par Pierre Gravel  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 septembre 2021 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2021-10-03

#### **3. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS EN SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par Mireille Decelles  
Appuyé par Carmen Lepage  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 30 septembre 2021 soit :

- le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2100281 à C2100313 et les paiements directs L2100054 à L2100058 totalisant 167 022.75\$ et se terminant le 30 septembre 2021;
- le registre des salaires, portant les numéros D2100286 à D2100292 (élus) totalisant 4 651.19\$ et D2100280 à D2100285 et D210293 à D2100329 totalisant 24 087.00\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2021 (employés).

Adoptée

2021-10-04

**4. ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RIDR**

Il est proposé par Mireille Decelles  
Appuyé par Carmen Lepage  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au montant de \$ 5,502,837.71.

Adoptée

2021-10-05

**5. CHANGEMENT DE NOM RIDR (CER)**

**ATTENDU QUE** le nom de Régie intermunicipale des déchets de la rouge on y retrouve le mot "Déchet" qui ne reflète plus la vocation de l'entreprise;

**ATTENDU QUE** c'est pour cette raison que le conseil d'administration veut changer le nom et qu'il demande aux municipalités membre une proposition;

En conséquence il est proposé par Mireille Decelles appuyé par Michel Chouinard de suggérer le nom suivant :

- CER- Complexe environnemental de la Rouge

Adoptée

2021-10-06

**6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT TAXATION 2022.**

Le conseiller Carmen Lepage dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un projet de règlement pour la taxation 2022

Adoptée

2021-10-07

**7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-12 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Saguay a adopté le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats;

**ATTENDU QUE** le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements :

- 2003-01 le 8 septembre 2003;
- 2007-03 le 29 mars 2007;
- 2011-03 le 13 juin 2011;
- 2013-03 le 5 septembre 2013;
- 2015-02 le 27 octobre 2015;
- 2016-05 le 2 décembre 2016;
- 2017-02 le 9 janvier 2018;
- 2021-10 le 5 juillet 2021

**ATTENDU QUE** des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Saguay est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement 2002-03 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

ATTENDU QUE le projet a été préalablement déposé et qu'une copie du projet de Règlement 2021-12 a été remise aux membres du conseil à la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Michel Chouinard appuyée par Jean-Pierre Allard, il est unanimement résolu d'adopter le projet de Règlement 2021-12 modifiant le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats.

Adoptée

2021-10-08

## 8. ADOPTION DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2021.

Il est proposé par Carmen Lepage  
Appuyé par Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les états comparatifs au 30 septembre 2021 présenté par Richard Gagnon, directeur général.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS				
AU 30 SEPTEMBRE 2021				
REVENUS:	BUDGET 2020	REEL 2020	BUDGET 2021	REEL 2021
Taxes foncières	702 522 \$	690 535 \$	708 765 \$	705 672 \$
Taxes spéciales - Barrage	10 000 \$	9 800 \$	18 200 \$	15 396 \$
Ordures & récupération	104 270 \$	98 800 \$	103 530 \$	103 330 \$
Revenus sources locales	36 215 \$	74 750 \$	33 000 \$	111 555 \$
Transferts inconditionnels	37 665 \$	37 665 \$	43 584 \$	43 593 \$
Transferts conditionnels	172 488 \$	4 282 \$	207 695 \$	197 586 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 063 160 \$</b>	<b>915 832 \$</b>	<b>1 114 774</b>	<b>1 177 132</b>
<b>DÉBOURSÉS</b>				
Administration générale	347 310 \$	313 862 \$	356 855 \$	299 751 \$
Sécurité publique	180 300 \$	1 360 \$	190 575 \$	74 373 \$
Transport routier	265 200 \$	232 800 \$	305 245 \$	261 853 \$
Hygiène du milieu	123 640 \$	84 963 \$	112 064 \$	86 874 \$
Loisirs et culture	75 720 \$	70 518 \$	80 265 \$	79 193 \$
Urbanisme	23 390 \$	23 023 \$	24 550 \$	23 433 \$
Frais de financement	17 000 \$	16 600 \$	9 500 \$	2 334 \$
Immo et affectations				
Infrastructure	25 600 \$		25 600 \$	
Remb. capital	5 000 \$	4 158 \$	10 120 \$	3 379 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 063 160 \$</b>	<b>747 284 \$</b>	<b>1 114 774</b>	<b>831 190</b>
<b>RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLUS 2021</b>				
Mairesse	Rémunération :	13 584 \$	Dépenses:	6 792 \$
Conseillers	Rémunération :	4 528 \$	Dépenses:	2 264 \$
<b>LISTE DES DÉPENSES DE PLUS DE 10 000\$ (CUMULATIFS)</b>				
Entreprises Sylvain Bélanger				
Niveleuse		15 200 \$		
Subvention		13 592 \$		28 792 \$
Les Ent B & B Rowan				80 675 \$
Groupe Ultima Assurance				13 299 \$
MRC d'Antoine-Labelle (quote-part) et fibre optique				118 675 \$
Sécurité publique (Sûreté du Québec)				76 575 \$
RSSIVR				71 419 \$
Supralocaux				6 888 \$

Adoptée

2021-10-09

#### **9. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par Mireille Decelles appuyé par Jean-Pierre Allard que la séance ordinaire du conseil qui devait se tenir le 01 novembre 2021 se tiendra plutôt le 15 novembre 2021 à 19 :30 h pour prendre en compte la tenue de l'élection municipale du 7 novembre 2021 et des prescriptions légales qui en découlent.

Adoptée

2021-10-10

#### **10. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE D'INCENDIE**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021- 2026 (le « Schéma révisé 2021-2016 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits ;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

Proposé par Michel Chouinard appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

Adoptée

#### **11.SUIVI DES DOSSIERS**

#### **12. INFORMATION ET CORRESPONDANCE**

#### **13.VARIA**

2021-10-11

**14. LEVÉE DE SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h30

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2021-09-04

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse